

Formation DS15 : Appliquer le droit social à la paie

0	3 jours
	Dernière modification le 4 août 2020

Présentation

Vous souhaitez aller au-delà de la saisie ou de la reproduction d'un bulletin de paie et apprendre à identifier la relation contractuelle génératrice de la rémunération, ainsi que les sources du droit pour une application maîtrisée des pratiques de la paie ? Cette formation vous donne les clés juridiques et pratiques pour sécuriser vos bulletins, anticiper les risques et gérer les cas complexes, tout en restant conforme à la loi et à la convention collective.

Objectifs de la formation

- Identifier les sources du droit et leur mise en œuvre dans le respect des obligations légales et leurs adaptations aux dispositions conventionnelles
- Reconnaître les obligations légales pour l'employeur et le salarié
- Prévenir les risques de contentieux et de redressement social et fiscal

Public

Cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH et/ou de la gestion des contrats de travail et des paies
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la configuration de la paie et expérience pratique

Programme

Les sources du salaire

- La définition des principales notions : salarié, salaire, subordination, nature des sommes versées, configuration
- La loi de mensualisation
- Le Smic et le salaire conventionnel
- La périodicité de la rémunération : mode de paiement, obligations

Le paiement du salaire

- Le support obligatoire du paiement : le bulletin de salaire, réglementation, délivrance, avance, acompte
- Les mentions obligatoires
- Les nouvelles obligations
- La délivrance, la forme et le délai de conservation du bulletin de paie
- Le livre de paie : obligation et dématérialisation

La gestion des incidents

- Les rappels de salaire.
- Les conséquences des absences sur le traitement de la paie
- Le traitement de la maladie et ses conséquences conventionnelles le maintien du salaire et la subrogation, le temps partiel thérapeutique
- La gestion des congés et leur indemnisation.
- Les régimes indemnitaires conventionnels : compensation des sujétions et astreintes
- La gestion des avantages en nature
- Les heures supplémentaires et complémentaires

Le calcul des charges sociales et fiscales

- La notion de plafond et d'opérations
- La maîtrise des cas particuliers (retraite complémentaire, prévoyance, complémentaire santé) et leur gestion
- La taxe sur les salaires : les déductions

Le traitement des opérations de fin de contrat

- Les différents modes de rupture du contrat de travail et leurs conséquences (préavis, maladie et congés), les régimes indemnitaires et leurs modes de calcul
- Les régulations et opérations de caisse : saisie, titre de transport, indemnités kilométriques
- Les opérations administratives liées au terme du contrat : certificat de travail, attestation destinée au pôle emploi, solde de tout compte

Les plus de la formation

- Intervenant expert en droit social
- Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte
- Études de cas pratiques, résolution des cas particuliers des participants
- Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur

Évaluation

- La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- Les incontournables de la gestion du personnel DS36
- Rétrospective sur l'actualité sociale de l'année DS37

Dates

En inter - Présentiel:

- 30 juin, 1er et 2 juillet 2026 à Paris
- 6, 7 et 8 octobre 2026 à Paris

En inter - Distanciel:

Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Tarifs 2026

Adhérents

1110 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

1450 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est:

- Une analyse précise de votre demande
- Une proposition détaillée de formation
- Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 54735 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. nexem.fr/formation formation@nexem.fr Tél: 01 55 45 33 02